

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVEYTON
E. MORETTI
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVEYTON
L. MARTINOT

ASSOCIATION STUDIUM NOTRE DAME DE VIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/08/2020

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31/08/2020**

ASSOCIATION STUDIUM NOTRE DAME DE VIE
205 CHEMIN DE SAINTE GARDE
84210 ST DIDIER

A l'assemblée générale de l'Association STUDIUM NOTRE DAME DE VIE,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STUDIUM NOTRE DAME DE VIE, relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

• Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon, le 15 décembre 2020

SA J. CAUSSE ET ASSOCIÉS

S. RIEU

Commissaire aux Comptes Associé



Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

BILAN SYNTHETIQUE

STUDIUM DE NOTRE-DAME DE VIE

Edition du : 01/09/2019 au 31/08/2020

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	259 091	259 091
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	4 788	1 596	3 192	4 788	Réserves :		
Immobilisations corporelles	388 008	108 277	279 730	168 924	- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	392 796	109 873	282 922	173 712	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	102 130	93 837
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	5 101	2 140	2 961	3 495	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	50 794	8 293
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	412 015	361 221
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	31 034		31 034	20 793	Dettes		
Autres	1 336		1 336	2 963	Emprunts et dettes assimilées		4 315
Valeurs mobilières de placement	120 001		120 001	20 003	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	99 756		99 756	196 879	Fournisseurs et comptes rattachés	16 737	17 830
Caisse	1 629		1 629	1 365	Autres	52 825	26 502
TOTAL II	258 856	2 140	256 716	245 497	TOTAL III	69 562	48 647
Charges constatées d'avance (III)	7 938		7 938	2 039	Produits constatés d'avance (IV)	66 000	11 381
TOTAL GENERAL (I+II+III)	659 590	112 013	547 577	421 249	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	547 577	421 249

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

STUDIUM DE NOTRE-DAME DE VIE

Edition du : 01/09/2019 au 31/08/2020

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	409 965	563 352
Achats d'approvisionnement			Production stockée	63	867
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	521 345	584 276	Subventions d'exploitation	248 356	140 054
Impôts, taxes et versements assimilés	735	698	Autres produits	3 649	7 336
Rémunération du personnel	79 371	82 263	Produits financiers	1 063	2 776
Charges sociales	22 415	26 788			
Dotations aux amortissements	30 828	18 906			
Dotations aux provisions	2 140	2 374			
Autres charges	17				
Charges financières					
TOTAL (I)	656 850	715 304	TOTAL (I)	663 095	714 385
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	12 700	26 053	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	57 444	36 115
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	195	849			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	669 745	742 207	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	720 539	750 500
BENEFICE OU PERTE	50 794	8 293			
TOTAL GENERAL	720 539	750 500	TOTAL GENERAL	720 539	750 500

SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	2
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE	2
REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN.....	2
Etats des capitaux.....	2
Fonds dédiés.....	3
Etats des immobilisations et des amortissements.....	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Evaluation des amortissements	3
Etats des provisions.....	4
Etats des échéances des créances et des dettes	4
Produits à recevoir	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	5
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	5
Effectif au 31/08/2020 en ETP	5
Rémunération des dirigeants	6
Engagement hors bilan.....	6
Engagement en matière de pension et de retraite.....	6
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	6
Produits et charges exceptionnels	6

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation.

La méthode de bas retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité et la méthode des coûts historiques

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Les montants des travaux engagés par l'association conformément au bail sont supérieurs au montant du loyer calculé sur 5 ans à un taux de rendement de 3%. En conséquence nous ne constituerons pas de complément de loyer sur la période de prêt à usage.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

Etats des capitaux

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Fonds associatifs	53 095	0	0	53 095
Apports sans droit de reprise	205 996	0	0	205 996
Report à nouveau	93 837	8 293	0	102 130
Totaux	352 928	8 293	0	361 221

Fonds dédiés

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Sur dons manuels affectés	4 315	0	4 315	0
Totaux	4 315	0	4 315	0

Etats des immobilisations et des amortissements

Voir tableau en annexe

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durée d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
LOGICIELS	Linéaire	3 ans
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	Linéaire	10 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	Linéaire	5 ans
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	Linéaire	de 3 à 10 ans
MATERIEL VIE ETUDIANTE	Linéaire	de 3 à 5 ans
MOBILIER VIE ETUDIANTE	Linéaire	de 5 à 10 ans

Etats des provisions

Le stock de livres a été déprécié à 50% concernant les livres parus plus de 3 ans en arrière

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Pour dépréciation du stock	2 374	2 140	2 374	2 140
Totaux	2 374	2 140	2 374	2 140

Etats des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances étudiants	31 034	31 034	0
Produits à recevoir	0	0	0
Charges constatées d'avance	7 938	7 938	0
Fournisseurs et débiteurs divers	1 336	1 336	0
Totaux	40 308	40 308	0

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	16 962	16 962	0
Personnel et comptes rattachés	14	14	0
Charges à payer	195	195	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 279	2 279	0
Etats	112	112	0
Produits constatés d'avance	66 000	60 000	0
Créditeurs divers	50 000	50 000	0
Totaux	135 562	135 562	0

Produits à recevoir

Néant

Charges à payer

IS sur placements	195
Total	195

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	Voyage Rome	1 650
	Logiciel Decalog	482
	Le Cèdre	1 008
	Logiciel Form Concept	120
	Suez	25
	Absys internet	204
	Abonnement Bayard	3 393
	Coriolis	85
	FNEP	110
	GMSI	104
	MSC Assurance Xsara	170
	Orange	34
	SFR	9
	MSC Assurance Dacia	87
Total		7 938

	Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	Don Olivier Robert	6 000
	Fondation Pacifico	10 000
	Don Famille espérance	50 000
Total		66 000

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES

Effectif au 31/08/2020 en ETP

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	0	0
Non cadres	3	0
Total	3	0

Le directeur et la majorité des enseignants sont bénévoles

Rémunération des dirigeants

En application de la l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut dirigeant bénévoles s'est élevé à : 0 €

Engagement hors bilan

Néant

Engagement en matière de pension et de retraite

Non significatif

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
Dons reçus	57 444	771300
Total	57 444	
Charges exceptionnelles		
Don accordés	1 101	671300
Bourse St Jean de la Croix	10 000	671310
Total	11 101	

Année 2019-2020

Désignation	Valeur initiale	Acquisition	Diminution	Total	Amortissements antérieurs	Dotation	Diminution	Cumul amortissements	Valeur Comptable
Logiciels	4 788,00 €			4 788,00 €	- €	1 596,00 €		1 596,00 €	3 192,00 €
Agencements - aménagements	85 187,29 €	184 792,86 €		269 980,15 €	8 297,67 €	19 298,30 €		27 595,97 €	242 384,18 €
Matériel de transport	12 893,00 €			12 893,00 €	10 388,36 €	770,00 €		11 158,36 €	1 734,64 €
Matériel bureau et informatique	24 201,45 €	1 309,40 €		25 510,85 €	19 292,82 €	1 856,04 €		21 148,86 €	4 361,99 €
Matériel vie étudiante	8 253,12 €			8 253,12 €	5 505,48 €	818,18 €		6 323,66 €	1 929,46 €
Mobilier	71 370,40 €			71 370,40 €	35 561,26 €	6 489,22 €		42 050,48 €	29 319,92 €
Immobilisations en cours	46 064,56 €	160 259,90 €	206 324,46 €	- €					
TOTAUX	252 757,82 €	346 362,16 €	206 324,46 €	392 795,52 €	79 045,59 €	30 827,74 €	- €	109 873,33 €	282 922,19 €

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVETON
E. MORETTI
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. MARTINOT

ASSOCIATION STUDIUM NOTRE DAME DE VIE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2020

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2020

ASSOCIATION STUDIUM NOTRE DAME DE VIE
205 CHEMIN DE SAINTE GARDE
84210 ST DIDIER

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Avignon, le 15 décembre 2020

SA J. CAUSSE ET ASSOCIES
S. RIEU
Commissaire aux Comptes associé

